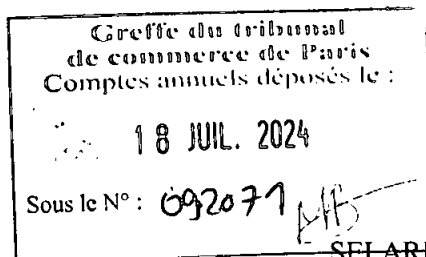


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 11/07/2024 - 92071 - 2012 D 05906 - 790 131 205 - 3B2C



R²
3

SELARL AU CAPITAL DE 160.000 € - RCS PARIS 790 131 205
25, BOULEVARD DE LA TOUR-MAUBOURG – 75007 PARIS

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 27 JUIN

Les deux associées de la SELARL 3B2C se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire au siège social - 25 Bd de la Tour-Maubourg à Paris 75007, sur l'ordre du jour de suivant :

- ✓ Rapport de gérance
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice 2023,
- ✓ Affectation du résultat,
- ✓ Quitus aux gérantes
- ✓ Pouvoirs pour formalités.

Les deux associées sont présentes.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Après discussion, les résolutions suivantes sont mises au vote :

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion des co-gérantes, approuve

- Le rapport de gestion
- Les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, laissant apparaître un résultat **bénéficiaire de 25.932,17 euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à **25.932,17 euros** de la manière suivante :

1. Réserve légale pour 1.296,61 €
2. Report à nouveau pour 24.635,56 €

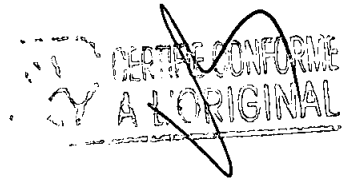
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

1

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus, pour l'exercice écoulé :

- Aux deux co-gérantes.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18H30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les deux associées.

Me Carole BESNARD BOELLE

A stylized signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Me Catherine BERLANDE

A stylized signature in dark ink, featuring a large, sweeping loop at the top and a long, horizontal stroke at the bottom.

SELARL 3B2C

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

CERTIFIÉ CONFORMÉ
A L'ORIGINAL**BILAN ACTIF**

Présenté en Euros

Associés Associés
SARL de la Tour Maubourg - 75007 PARIS
N° 169 44 11 11 47 34 01 32
N° 169 44 11 11 47 34 01 32
N° 169 44 11 11 47 34 01 32

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	560,00	560,00				
Fonds commercial	152 000,00		152 000,00	41,31	152 000,00	45,57
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	68 224,97	55 905,95	12 319,02	3,35	950,60	0,28
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	11 793,77		11 793,77	3,21	10 958,23	3,29
TOTAL (I)	232 578,74	56 465,95	176 112,79	47,87	163 908,83	49,14
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	110 942,59		110 942,59	30,15	129 624,18	38,86
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	156,20		156,20	0,04	190,10	0,06
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					4 089,00	1,23
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	961,61		961,61	0,26	2 916,14	0,87
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	79 377,52		79 377,52	21,57	31 869,70	9,55
Charges constatées d'avance	367,82		367,82	0,10	970,10	0,29
TOTAL (II)	191 805,74		191 805,74	52,13	169 659,22	50,86
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	424 384,48	56 465,95	367 918,53	100,00	333 568,05	100,00

SELARL 3B2C

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 160 000,00)	160 000,00	160 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	9 448,58	9 232,33
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	31 850,83	27 742,09
Résultat de l'exercice	25 932,17	4 324,99
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	227 231,58	201 299,41
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	33 678,57	33 491,44
. Découverts, concours bancaires	393,30	393,30
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	25 137,99	17 819,95
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 999,06	19 014,17
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		563,00
. Organismes sociaux	5 035,00	19 799,83
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 518,00	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	54 776,64	40 562,66
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	108,39	228,29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 040,00	396,00
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	140 686,95	132 268,64
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	367 918,53	333 568,05

SELARL 3B2C

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	560,00	560,00				
20500000 LOGICIEL	560,00		560,00	0,15	560,00	0,17
28050000 AMORT. LOGICIELS		560,00	-560,00	-0,14	-560,00	-0,16
Fonds commercial	152 000,00		152 000,00	41,31	152 000,00	45,57
20710000 DROIT DE PRESENTATION	152 000,00		152 000,00	41,31	152 000,00	45,57
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	68 224,97	55 905,95	12 319,02	3,35	950,60	0,28
21810000 AAI DIVERS	29 729,40		29 729,40	8,08	29 729,40	8,91
21820000 MATERIEL DU TRANSPORT	1 699,00		1 699,00	0,46		
21830000 MATERIEL DE BUREAU	34 546,57		34 546,57	9,39	21 585,73	6,47
21840000 MOBILIER	2 250,00		2 250,00	0,61	2 250,00	0,67
28181000 AMORT. AAI DIVERS		29 729,40	-29 729,40	-8,07	-29 729,40	-8,90
28182000 AMORT. MAT TRANSPORT		121,13	-121,13	-0,02		
28183000 AMORT. MAT INFORMATIQUE		23 974,17	-23 974,17	-6,51	-21 253,88	-6,36
28184000 AMORT. MOBILIER		2 081,25	-2 081,25	-0,56	-1 631,25	-0,48
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	11 793,77		11 793,77	3,21	10 958,23	3,29
27500000 DEPOT GARANTIE - LOCAUX	11 678,77		11 678,77	3,17	10 843,23	3,25
27510000 DEPOT GARANTIE - MATERIEL	115,00		115,00	0,03	115,00	0,03
TOTAL (I)	232 578,74	56 465,95	176 112,79	47,87	163 908,83	49,14
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	110 942,59		110 942,59	30,15	129 624,18	38,86
41100000 CLIENTS	110 942,59		110 942,59	30,15	129 624,18	38,86
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	156,20		156,20	0,04	190,10	0,06
40110000 FOURNISSEURS	156,20		156,20	0,04	190,10	0,06
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					4 089,00	1,23
44400000 IMPOT SOCIETES					4 089,00	1,23
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	961,61		961,61	0,26	2 916,14	0,87

SELARL 3B2C

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
44566000 TVA DEDUCTIBLE	961,61		961,61	0,26	1 784,57	0,53
44571000 TVA COLLECTEE 19.6%					1 131,57	0,34
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	79 377,52		79 377,52	21,57	31 869,70	9,55
51210000 SOCIETE GENERALE					1 134,98	0,34
51220000 CREDIT DU NORD					30 734,72	9,21
51230000 SOCIETE GENERALE 4579	79 377,52		79 377,52	21,57		
Charges constatées d'avance	367,82		367,82	0,10	970,10	0,29
48600000 CHGES CONSTATEES D'AVANCE	367,82		367,82	0,10	970,10	0,29
TOTAL (II)	191 805,74		191 805,74	52,13	169 659,22	50,86
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	424 384,48	56 465,95	367 918,53	100,00	333 568,05	100,00

SELARL 3B2C

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 160 000,00)	160 000,00	43,49	160 000,00	47,97
10130000 CAPITAL SOCIAL	160 000,00	43,49	160 000,00	47,97
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	9 448,58	2,57	9 232,33	2,77
10610000 RESERVE LEGALE	9 448,58	2,57	9 232,33	2,77
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	31 850,83	8,66	27 742,09	8,32
11000000 REPORT A NOUVEAU	31 850,83	8,66	27 742,09	8,32
Résultat de l'exercice	25 932,17	7,05	4 324,99	1,30
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	227 231,58	61,76	201 299,41	60,35
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	33 678,57	9,15	33 491,44	10,04
16410000 EMPRUNT LCL PGE	23 510,78	6,39	33 491,44	10,04
16420000 EMPRUNT CDN 12 K€	10 167,79	2,76		
. Découverts, concours bancaires	393,30	0,11	393,30	0,12
51200000 BNP	393,30	0,11	393,30	0,12
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	25 137,99	6,83	17 819,95	5,34
45501000 C/C BERLANDE Catherine	11 560,79	3,14	9 240,87	2,77
45502000 C/C BESNARD BOELLE Carole	13 577,20	3,69	8 579,08	2,57
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 999,06	4,35	19 014,17	5,70
40110000 FOURNISSEURS	3 056,40	0,83	4 671,40	1,40
40810000 FOURNISSEURS, FACT NON PARV.	12 942,66	3,52	14 342,77	4,30
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel			563,00	0,17
42820000 PROV. CONGES PAYES (BR)			563,00	0,17
. Organismes sociaux	5 035,00	1,37	19 799,83	5,94
43100000 CAISSE URSSAF			1 159,00	0,35
43300000 CAISSE RETRAITE			442,71	0,13
43350000 CAISSE PREVOYANCE			374,53	0,11
43721000 CAISSES SOCIALES CBE	2 218,00	0,60	11 158,44	3,35

SELARL 3B2C

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

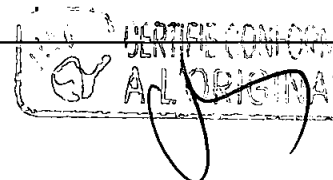
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
43722000 CAISSES SOCIALES CBB	2 817,00	0,77	6 435,15	1,93
43820000 PROV. CONGES PAYES (CS)			230,00	0,07
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 518,00	0,96		
44400000 IMPOT SOCIETES	3 518,00	0,96		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	54 776,64	14,89	40 562,66	12,16
44550000 TVA A PAYER	36 836,00	10,01	20 431,00	6,12
44571100 TVA COLLECTEE 20%	17 940,64	4,88	20 131,66	6,04
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	108,39	0,03	228,29	0,07
44210000 CAISSE PAS			52,00	0,02
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	108,39	0,03	176,29	0,05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 040,00	0,55	396,00	0,12
41100000 CLIENTS	2 040,00	0,55	396,00	0,12
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	140 686,95	38,24	132 268,64	39,65
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	367 918,53	100,00	333 568,05	100,00

SELARL 3B2C

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(Euros)



SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	du 01/01/2023 au 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Variation en % col.2	Variation en % col.3
Ventes de marchandises					
- Cout direct d'achat					
+/- Variation du stock de marchandises					
Marge commerciale (I)					
<i>Taux de marge commerciale</i>	%	%	%		
+ Production vendue	691 345,86	652 492,27	629 060,51	5,95	3,72
+ Production stockée					
+ Production immobilisée					
Production de l'exercice	691 345,86	652 492,27	629 060,51		
- Matières premières et approvisionnements consommés					
- Sous traitance directe					
Marge brute sur production (II)	691 345,86	652 492,27	629 060,51		
<i>Taux de marge brute sur production</i>	100,00 %	100,00 %	100,00 %		
Marge brute globale (I + II)	691 345,86	652 492,27	629 060,51		
<i>Taux de marge brute globale</i>	100,00 %	100,00 %	100,00 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	206 993,25	243 943,91	210 614,46	-15,14	15,82
Valeur ajoutée produite	484 352,61	408 548,36	418 446,05		
<i>Valeur ajoutée / chiffre d'affaires</i>	70,06 %	62,61 %	66,52 %		
+ Subventions d'exploitation					
- Impôts, taxes et versements assimilés	37 962,78	23 810,28	45 382,35	59,44	-47,52
- Salaires et traitements	271 632,19	259 581,67	270 402,31	4,64	-3,99
- Charges sociales	88 823,77	81 917,86	68 036,71	8,43	20,40
Excédent brut d'exploitation	85 933,87	43 238,55	34 624,68		
<i>Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	12,43 %	6,63 %	5,50 %		
+ Reprises sur amortissements et provisions					
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 291,42	1 047,46	1 144,05	214,33	-8,47
- Dotations aux provisions sur immobilisations					
- Dotations aux provisions sur actif circulant					
- Dotations aux provisions pour risques et charges					
+ Autres produits de gestion courante	0,96	4,44	3,85	100	33,33
- Autres charges de gestion courante	50 594,24	47 239,16		7,10	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation					
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	32 049,17	-5 043,63	33 484,48		
<i>Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	4,64 %	-0,77 %	5,32 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)					
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)					
+ Produits financiers de participations					
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances					
+ Autres intérêts et produits assimilés					
+ Reprises sur provisions financières					
+ Différences positives de change					
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
- Dotations financières aux amortissements et provisions					
- Intérêts et charges assimilées	832,42	395,93	935,40	110,63	-57,74
- Différences négatives de change					
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements					
Résultat courant avant impôts	31 216,75	-5 439,56	32 549,08		
<i>Résultat courant / chiffre d'affaires</i>	4,52 %	-0,83 %	5,17 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 734,55		100	N/S
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital					
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels					
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	526,58	100,00		426,00	N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
Résultat exceptionnel	-526,58	10 634,55			
- Participation des salariés aux résultats					
- Impôt sur les bénéfices	4 758,00	870,00	4 958,00	446,90	-82,44
Résultat Net Comptable	25 932,17	4 324,99	27 591,08		
<i>Résultat net / chiffre d'affaires</i>	3,75 %	0,66 %	4,39 %		

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SELARL 3B2C

Adresse de l'entreprise 25 boulevard de la Tour-Maubourg 75007 PARIS

Numéro SIRET * 7 9 0 1 3 1 2 0 5 0 0 0 1 1

Néant ☐

		Exercice N clos le.	
		3 1 1 2 2 0 2 3	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA	
	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
	TOTAL (II)	BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *			
Immobilisations :		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Désignation de l'entreprise		SELARL 3B2C		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....160 000....)			DA	160 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	9 449		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	31 851		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	25 932		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (II)			DL	227 232		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (III)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	34 072		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	25 138		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	15 999		
	Dettes fiscales et sociales			DY	63 438		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	2 040		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	140 687			
Ecart de conversion passif * (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	367 919			
REVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	94 191	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H	393		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SELARL 3B2C										Néant ☐ *	
CADRE A					IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	152 560	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	29 729	KW		KX		
	Matériel de transport *				KY		KZ		LA	1 699	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	23 836	LC		LD	12 961	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	53 565	LO		LP	14 660
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	10 958	IU		IV	836	
TOTAL IV					LQ	10 958	LR		LS	836	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	217 083	ØH		ØJ	15 495	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	152 560		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME			
		Inst. gales, agencs et am. des constructions		IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers		IU		MM		MN	29 729		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	1 699		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	36 797		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE			
	TOTAL III			IY		NG		NH	68 225		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		
Autres participations			IØ		ØX		ØY				
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C				
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	11 794			
TOTAL IV			I3		NJ		NK	11 794			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	232 579	ØM	68 785	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2024

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SELARL 3B2C

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise										SELARL 3B2C										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développements				CY				EL				EM				EN					
Fonds commercial				RF				RF				RI				RJ					
Autres immobilisations incorporelles				PE 560				PF				PG				PH 560					
TOTAL I				RK 560				RM				RN				RO 560					
Terrains				PI				PI				PK				PL					
Constructions		Sur sol propre		PM				PN				PO				PQ					
		Sur sol d'autrui		PR				PS				PT				PU					
		Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV				PW				PX				PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ				QA				QB				QC					
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD 29 729				QE				QF				QG 29 729					
		Matériel de transport		QH				QI 121				QJ				QK 121					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL 22 885				QM 3 170				QN				QO 26 055					
		Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				QT					
TOTAL II				QU 52 615				QV 3 291				QW				QX 55 906					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN 53 175				ØP 3 291				ØQ				ØR 56 466					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																			
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel									
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6							
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV							
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1							
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD							
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8							
Constructions		Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6					
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4					
		Inst. gées, agenc et am des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9							
Autres immobilisations corporelles		Inst. gées, agenc am divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7					
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5					
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3					
		Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1					
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8							
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO							
TOTAL III																					
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV							
Total général non vendu (NP + NQ + NR)		NW						Total général non vendu (NS + NT + NU)	NY			Total général non vendu (NW - NY)	NZ								
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*																			
		Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à évaluer										Z9				Z8							
Primes de remboursement des obligations										SP				SR							

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SELARL 3B2C		Néant ☒					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032									

Désignation de l'entreprise : SELARL 3B2C										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	11 794	UV		UW	11 794				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	110 943		110 943						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (UO) antérieurement constituée *)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	962		962						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	156		156						
	Charges constatées d'avance			VS	368		368						
	TOTAUX			VT	124 222	VU	112 428	VV	11 794				
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE										
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	393		393							
	à plus d'1 an à l'origine		VH	33 679		12 321		21 357					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	15 999		15 999							
Personnel et comptes rattachés			8C										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	5 035		5 035							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	3 518		3 518							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	54 777		54 777							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	108		108							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	25 138		(0)		25 138					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	2 040		2 040							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	140 687	VZ	94 191		46 495					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	12 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	25 138				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	11 813	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise SELARL 3B2C				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice clos le 31/12/2023					
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	25 932				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WB					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	506			XE	506			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			XW	527				
	Amendes et pénalités		WJ	527	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7	4 758				
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8			
		- imposées au taux de 0 %							ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme							WN					
		- Plus-values soumises au régime des fusions							WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ				
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3			
									TOTAL I	WR	31 723			
II. DÉDUCTIONS											PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *											WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV			
			- imposées au taux de 0 %								WH			
			- imposées au taux de 19 %								WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
Mesures d'incitation	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A			XA			
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)										ZX			
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY			
	Majoration d'amortissement *										XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en déficits 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5			XF		
Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)		ØV	Société investissements immobiliers créées (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 septies)		PA						
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 octies A)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 divocties)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterocties)		XC						
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies)			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)		PB						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		N9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies F)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YC			XG		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	XH				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	31 723			XJ		
						déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL					XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *														
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	31 723			XO		

Désignation de l'entreprise SELARL 3B2C			Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :			▼ ligne W1	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <u>SELARL 3B2C</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	27 742	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	4 325			ZD	216				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
			ZF								
	TOTAL I	ØF	32 067			ZG	31 851				
							ZH	32 067			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	63 379			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 58 358						XQ	67 073			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU	2 241			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	6 568			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	67 732			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	206 993			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1 788			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	36 175			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	37 963			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	126 858			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	29 803			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	10 321			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre agréé * XP						– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGI-IP N° 2059-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SELARL 3B2C

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SELARL 3B2C

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er quater} CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

1

**Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)**

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SELARL 3B2C

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I à ~~xxix-0~~ bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I à ~~xxix-0~~ du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SELARL 3B2C					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SELARL 3B2C															Néant ☐																	
Exercice ouvert le: 01012023 et clos le: 31122023										Données en nombre de mois			1	2																		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																																
Effectif moyen du personnel * :															YP	1,00																
Dont apprentis															YF																	
Dont handicapés															YG																	
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																																
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																																
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	691 346																
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK																	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL																	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT																	
TOTAL 1															OX	691 346																
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	1																
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																	
Subventions d'exploitation reçues															OF																	
Variation positive des stocks															OD																	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI																	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																	
TOTAL 2															OM	1																
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																																
Achats															ON	8 152																
Variation négative des stocks															OQ																	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	140 483																
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS																	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ																	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	50 594																
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY																	
TOTAL 3															OJ	199 229																
IV - Valeur ajoutée produite																																
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)															OG	492 118																
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)															SA	492 118																
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																																
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																																
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case															EV	X																
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	691 346	Effectifs au sens de la CVAE *			EY	1,00																
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															HX																	
Période de référence										GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	3	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	3	
Date de cessation										HR			/			/																
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																																

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

7 9 0 1 3 1 2 0 5 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SELARL 3B2C

ADRESSE (voie)

25 boulevard de la Tour-Maubourg

CODE POSTAL

75007

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

160

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

BESNARD

Prénom(s)

CAROLE

Nom marital

BESNARD BOËLLE

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

80

Naissance:

Date

13/11/1966

N° Département

38000

Commune

GRENOBLE

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

93

Voie

AVENUE PAUL DOUMER

Code Postal

75016

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

BERLANDE

Prénom(s)

CATHERINE

Nom marital

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

80

Naissance:

Date

30/09/1963

N° Département

69006

Commune

LYON

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

22

Voie

AVENUE DE BIR-HAKEIM

Code Postal

75015

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

7 9 0 1 3 1 2 0 5 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SELARL 3B2C

ADRESSE (voie)

25 boulevard de la Tour-Maubourg

CODE POSTAL

75007

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Montant des sommes versées:						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8	
CAROLE BESNARD BOËLLE	80	2023	130 821					
93 AVENUE PAUL DOUMER 75016 PARIS								
CATHERINE BERLANDE	80	2023	131 053					
22 AVENUE DE BIR-HAKEIM 75015 PARIS								

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(a)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2024)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement
Numéro SIRET du principal établissement
Code APE

SELARL 3B2C 25 boulevard de la Tour-Maubourg 75007 PARIS
79013120500011
6910Z

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	31 723
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	31 723
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k		31 723

l III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

(0)

m IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

SELARL 3B2C

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

[illegible]

SELARL 3B2C

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération